Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022
ID : 031-213105471-20220215-DEL_2022_1_5-DE

SEYSSES
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSSES

- Séance du 15 Février 2022 -

L'an deux mille vingt-deux, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Seysses dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux : 29

Membres présents : 20 ***Procurations : 9*** ***Membres excusés : /*** ***Votants : 29***

Date convocation : 09/02/2022 ***Compte rendu affiché le : 17/02/2022***

Présents : Jérôme BOUTELOUP, Dominique ALM, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magali GRANDSIMON, Marie-Ange KOFFEL, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN, Sébastien CHAUDERON, Ana ROLDAN, Orlane LABAT, Isabelle SIMONETTO, Morgane CARRA, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ.

Procurations : Magali PATINET à Magali GRANSIMON, Didier ZERBIB à Xavier BERLUTEAU, Raphaël RIGACCI à Morgane CARRA, Olivier CHAPRON à Dominique ALM, Pascal NGUYEN à Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIGAL à Malika BENSOUICI, Valentin DE MUER à Marie-Ange KOFFEL, Jean-Paul ROBERT à Gille DURET, Françoise MALEPLATE à Vicky VALLIER

Excusée : /

Secrétaire : Françoise BARRERE

N° DEL/2022-1-5

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES

CREATION D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOI DE REDACTEUR OU D'ADJOINT ADMINISTRATIF (CATEGORIE B ET C, GRADES ET CADRES D'EMPLOIS SUPPLEMENTAIRES POUR UN POSTE DEJA EXISTANT)

Rapporteur :
Jérôme BOUTELOUP, Maire

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-3 2° et 34 (possibilité de recruter un contractuel sur un emploi permanent) ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant que suite à la mutation d'un agent vers une autre collectivité, il est nécessaire de recruter un responsable du service des Ressources Humaines.
L'emploi actuel est créé sur un seul grade du cadre d'emploi d'adjoint administratif (Catégorie C), alors que les agents correspondants à ce profil de poste peuvent être sur tous les grades des cadres d'emploi des adjoints administratifs ou des rédacteurs territoriaux (Catégorie B).
Il est donc proposé de créer un poste dans le cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux et un dans le cadre d'emploi des Adjoints Administratifs, et d'effectuer le choix au vu des candidatures.
L'emploi non utilisé pourra être supprimé ultérieurement par le Conseil Municipal après respect des procédures réglementaires, et notamment l'avis du Comité Technique.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, et de sa réception par le représentant de l'Etat s'il s'agit d'un acte soumis à cette obligation de transmission en vertu des dispositions de l'article L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Envoyé en préfecture le 17/02/2022
Reçu en préfecture le 17/02/2022
Affiché le 17/02/2022
ID : 031-213105471-20220215-DEL_2022_1_5-DE

N° DEL/2022-1-5	**Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :** - **La création** d'un poste à temps complet relevant du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux, pouvant être occupé sur les grades de Rédacteur, Rédacteur principal 2ème classe, et Rédacteur principal 1ère classe, et d'un poste d'adjoint administratif à temps complet pouvant être occupé sur les grades d'adjoint administratif, adjoint administratif principal 2ème classe, et adjoint administratif principal de 1ère classe, sur la fonction de Responsable des Ressources Humaines. - **D'indiquer** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat fonctionnaire, compte tenu de la technicité des fonctions liées au poste que possèdent outre des fonctionnaires des salariés du privé, il pourrait être fait appel à un agent contractuel possédant une expérience significative dans ce domaine, avec a minima un bac+2, et qui serait rémunéré sur la base d'un échelon de l'échelle indiciaire d'un grade d'Adjoint Administratif ou de Rédacteur Territoriaux. - **D'actualise**r le tableau des emplois en conséquent. - **De préciser** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme. **Le Maire,** **Jérôme BOUTELOUP** MAIRIE de SEYSSES 31600 (Haute-Garonne)